

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 06 Mars 2019 P.V. N° 26

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Bernard BIAVA - Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

MODIFICATION D'HORAIRE

LE VAL BESSILLON : demande d'avancer le match de D3 poule B contre ST MANDRIER du 14/04/2019 au 31/03/2019 à 12h30. Vu accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 31/03/2019 à 12h30.

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 10 Mars 2019

D2 poule B

BORMES MS 1 / STE MAXIME 2 du 17/02/2019 (50662.2)

D3 poule B

SO LONDAIS 3 / BESSE SPORTS 1 du 17/02/2019 (50791.2)

Poule C

GRIMAUD FC 2 / US SANARY 2 du 03/03/2019 (50865.2)

Match à jouer le 31 Mars 2019

D3 poule B

SO LONDAIS 3 / SO LE LAVANDOU 2 du 17/03/2019 (50806.2)

LE VAL BESSILLON / ST MANDRIER 3 du 14/04/2019 (50821.2)

D4 poule A

OLLIOULES U S 2 / CSK VAL ROUGIERES 1 du 16/12/2018 (50964.1)

AMENDE FINANCIERE POUR MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

D4 Poule A – ROCBARON / VAL DES ROUGIERES du 10.03.19 (50938.2)

Amende financière de 16 € à imputer à ROCBARON.

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 03.03.19

D1

LA LONDE / ST MANDRIER
FC SEYNOIS / CANNET DES MAURES
CUERS PIERREFEU / T. HOPITAL
FREJUS ST RAPHAEL / COGOLIN
ST TROPEZ / LA VALETTE

D2 poule A

SIX FOURS LE BRUSC / PUGET SUR ARGENS
LA LONDE / VIDAUBAN
SANARY / RAMATUELLE
GRIMAUD / SC NANS
BRIGNOLES / ST MAXIMIN
LE PRADET / LORGUES

Poule B :

CALLAS CANTON / SC DRAGUIGNAN
PAYS DE FAYENCE / MAR VIVO
STE MAXIME / ST CYR
HYERES FC / SC TOULON
ROCBARON / BORMES

D3 Poule A

GARDIA CLUB / ST CYR
OLLIOULES / JS BEAUSSETANNE
PIGNANS / LA VALETTE
ASPT HYERES / TREMPLIN FC
CARQUEIRANNE CRAU / SOLLIES FARLEDE

Poule B

EC TOULONNAIS / LA LONDE
BESSE SPORTS / ST MANDRIER
LE LAVANDOU / CARCES
CUERS PIERREFEU / BELGENTIER
BRIGNOLES / ST MAXIMIN
LE PRADET / LE VAL BESSILLON

Poule C

LES ARCS / PUGET SUR ARGENS
PLAN DE LA TOUR / ROQUEBRUNE
TRANS / COGOLIN
ST TROPEZ FC / LORGUES

D4 Poule A

T. HOPITAL / ROUGIERS
TOIURVES / ASPTT HYERES

Poule B

VAL ISSOLE / PAYS DE FAYENCE
VIDAUBAN / LES ARCS
PLAN DE LA TOUR / TRANS
RC LA BAIE / BRAS

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES SATUTS ET REGLEMENTS

D3 Poule C

BARJOLS / ESTEREL du 03.03.2019

D4 Poule A

SIX FOURS LE BRUSC / ROCBARON du 03.03.2019

Poule B

CANNET DES MAURES / BARJOLS du 03.03.2019

*Prochaine Réunion
Mercredi 13 Mars 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO